

Info-Flash

Santé Sécurité

Environnement

Jeudi 02 novembre 2023

Numéro 2023-SSE 15

⇒ Référentiel qualité de vie et des conditions de travail de l'ANACT

L'Anact vient de publier un référentiel pour diffuser les principes-clés des démarches qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

Le [référentiel de l'Anact](#) rassemble 10 idées-clés sur la QVCT, ses principales ambitions, les repères méthodologiques ainsi que les sujets à traiter pour déployer de telles démarches. Il précise les principes incontournables de la QVCT parmi lesquels la nécessité de construire ces démarches par un **travail commun de la direction, des salariés et leurs représentants, favoriser la discussion sur le travail et expérimenter concrètement de nouvelles façons de travailler.**

Ce référentiel propose un cadre souple d'actions dans lequel les entreprises peuvent construire la démarche adaptée à leurs moyens et ambitions.

⇒ Chaussures, bottes et autres articles chaussant de protection : brochure de l'INRS

L'INRS a publié une **nouvelle brochure intitulée « Les équipements de protection individuelle du pied et du bas de la jambe »** proposant une **aide au choix de ces équipements**. L'objectif est de trouver le meilleur compromis entre le plus haut niveau de sécurité possible et des conditions de confort optimales pour les travailleurs dans l'exécution de leurs tâches.

Cette [brochure](#) s'adresse à toute personne qui doit procéder au choix et à la mise à disposition de protecteurs individuels de pieds et du bas de la jambe dans une situation professionnelle. Elle est utilisables pour toutes les situations de travail où la démarche de prévention n'a pas abouti à l'élimination ou l'isolement du risque, et où le recours aux équipements de protection individuelle est nécessaire, c'est-à-dire chaque fois qu'il n'est pas possible de faire appel aux mesures de prévention collective ou lorsque ces mesures ne sont pas suffisantes. Elle communique des informations sur les caractéristiques et les domaines d'emploi des protecteurs individuels et indique une démarche à suivre pour leur choix, leur acquisition, leur utilisation et leur entretien.

⇒ Prévention des pluies intenses et des inondations

Le gouvernement vient de lancer la **nouvelle campagne de prévention des pluies intenses et des inondations pour l'année 2023.**

La [campagne](#) vise la mobilisation de tous : citoyens, collectivités et services de l'État, associations, entreprises. Le développement de la culture du risque auprès de toutes les parties prenantes participe en effet de l'efficacité de la politique publique de prévention.

L'objectif est de **communiquer sur les bons gestes à adopter pour sauver des vies** pendant la période des pluies méditerranéennes intenses. Les entreprises peuvent relayer certaines informations :

- Les 9 bons gestes à avoir lors d'un épisode de pluie intense et d'inondation soudaine ;
- Le site www.vigicrues.gouv.fr et l'application mobile permettent de paramétrer des alertes personnalisées et informent sur les prévisions de crues ;
- Le contenu et la préparation d'un kit d'urgence 72h, permettant de vivre de manière autonome avec notamment une radio à piles, une lampe de poche, des outils de base et de la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson.

Pour plus de précisions : [02.09.2023 DP campagne pluies inondations en pdf rendu accessible.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)